



Paris, 4 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grand âge et autonomie : la Mutualité Française engagée dans une expérimentation innovante

Afin de mieux répondre aux besoins croissants liés au grand âge, la Mutualité Française a lancé une expérimentation pour construire un modèle de soutien renforcé à domicile. Cette expérimentation est menée pour une durée de trois ans, en lien avec le Ministère de la santé et l'Assurance maladie, dans le cadre de l'article 51 de la LFSS 2018.

Ce dispositif a pour objectif de permettre à la personne âgée en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elle, dans un environnement sécurisé.

Mené en partenariat avec la Croix-Rouge française et l'association Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, il vise à prévenir les risques d'aggravation de la perte d'autonomie et d'assurer la continuité de la prise en charge et du parcours de santé, offrant ainsi une alternative à l'entrée en Ehpad.

274 personnes vont être ainsi accompagnées par les mutuelles de la Mutualité Française. Dans chacun des 11 territoires couverts, le dispositif s'appuie sur un référent au sein d'un établissement ou service d'accompagnement mutualiste (Ehpad ou SSIAD), collaborant en lien étroit avec des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire. Tous ces professionnels et structures travaillent ainsi ensemble au service du parcours de vie de la personne âgée et de son aidant.

« ATTENTE FORTE DES PERSONNES ÂGEES »

Le dispositif s'adresse aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie qui souhaitent rester à domicile et acceptent le principe d'un accompagnement coordonné par un référent mutualiste, interlocuteur principal de la personne âgée et de son entourage.

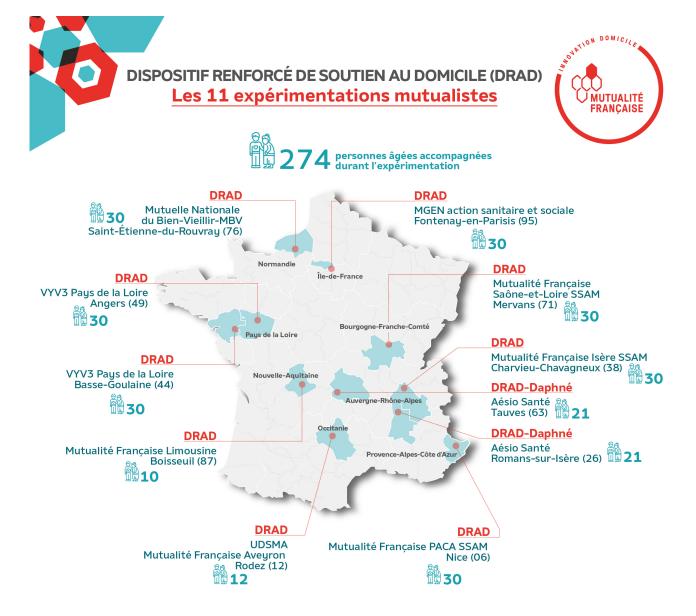
Chaque accompagnement est construit sur la base d'une évaluation complète de la situation de la personne âgée, environnement compris, en tenant compte de ses souhaits et de ceux de ses proches aidants. Le dispositif comprend différents volets : aide à la vie quotidienne et soins, sécurisation du logement, gestion des situations de crise, activités sociales et de loisirs. Il assure la coordination renforcée de l'ensemble des actions. Cette organisation permet un accompagnement des aidants en les soulageant de la coordination des interventions et en leur proposant des moments de répit.

« Dans la continuité de nos travaux sur la prise en charge de la perte d'autonomie¹, nous construisons une alternative à l'Ehpad classique et nous répondons à une attente forte des personnes âgées qui souhaitent rester vivre chez elles », explique Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française. « Nous sommes convaincus que l'avenir des Ehpads, c'est le domicile. L'idée n'est pas de les supprimer, mais de les transformer, de les ouvrir sur leur territoire respectif, et d'en

¹ Source : Grand âge et autonomie : les propositions de la Mutualité Française (mutualite.fr)



faire de véritables plateformes d'expertise gériatrique coordonnant l'intervention des professionnels de soins et d'accompagnement auprès des personnes âgées à domicile. »



Les autres expérimentations mutualistes menées dans le cadre de l'article 51

Predia Mut, dispositif de prévention du diabète déployé au niveau national.

HandiCOnsult'34, mise en place d'une unité de consultations dédiées aux personnes en situation de **handicap** en Occitanie.

Mise en place d'un parcours de **périnatalité** coordonnée ville-hôpital dans le cadre d'une grossesse physiologique, à Hospi Grand Ouest (Vyv3).

Mise en place de logement évolutif pour une nouvelle autonomie, au Centich (Vyv3).

Mise en place du projet CeSOA (Centre de soins **Ostéo-Articulaires** en Ambulatoire en Ile de France), avec la MGEN (Vyv3).



Mise en place d'Activité physique adaptée (APA) dans le parcours de soins cardiologiques au sein de l'établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) de Bois Gibert (Centre Val de Loire).

Mise en place d'un parcours coordonné par une correction de la **Dénutrition** pré-opératoire des patients (PAP-DOP) au sein de l'Institut Mutualiste Montsouris (MFPASS) à Paris.

Intégration du programme de **réhabilitation respiratoire** coordonnés au domicile par l'établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) La Roseraie (Union Mutualiste de la Roseraie).

Prise en charge (PEC) en proximité de **plaies chroniques et/ou complexes** en Corse via le service d'Hospitalisation à domicile Corse (FMF).

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 518 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 800 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès

aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention santé avec plus de 8 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.



Contact presse
Alexandre TORTEL
06 30 36 45 66
alexandre.tortel@mutualite.fr









Photos de la Mutualité Française disponibles sur **flickr**